

- 31) trente-deux États ont signalé d'importants projets de prévention de la contrebande d'armes et d'autres pratiques illégales;
- 32) trente-sept États ont signalé des projets particuliers entrepris par des organismes d'exécution pour améliorer la coordination de la réglementation des armes à feu (l'acquisition d'ordinateurs pour la tenue à jour des dossiers);
- 33) vingt-huit États ont signalé des initiatives visant à promouvoir la sensibilisation du public aux règlements sur les armes à feu et à la sécurité dans ce domaine;
- 34) trente-deux États ont signalé qu'un incident impliquant l'usage d'armes à feu s'était produit au cours des dernières années et avait soulevé, au sein du public, des préoccupations quant à la réglementation de ces armes.